

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 18/12/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241217-139735-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/12/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 17
décembre 2024
D-2024/392**

Aujourd'hui 17 décembre 2024, à 10h09,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspensions de séance de 12H05 à 12H17 et de 12H53 à 14H16

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H05, Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 12H20, Monsieur Maxime GHESQUIERE absent de 14H16 à 17H00

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Attribution d'aides en faveur des associations. Délégation Vie associative. Subventions 2024. Adoption. Autorisation

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux soutient le tissu associatif bordelais via des appuis logistiques (prêt de matériel, mise à disposition de salles municipales), des accompagnements (aide administrative, formations) et un soutien financier par la mise en place d'appels à projets (prix des jeunes associations...) et l'attribution de subventions.

Cette aide financière leur permet de poursuivre leurs activités, de promouvoir l'engagement et la solidarité, de créer du lien social, d'organiser des manifestations festives et de valoriser la vie associative et le bénévolat.

Je vous propose d'attribuer la somme de **4 800 €** prévue au budget primitif 2024 pour ces associations :

Clubhouse France

3 500 €

Aide à l'organisation du dîner annuel de soutien intitulé « Dîner de l'Espoir 2024 ». Cet événement prévoit de rassembler 320 personnes pour récolter des fonds permettant de faire fonctionner l'association et de réaliser ses projets. Durant cet événement, les personnes accompagnées par l'association vivant avec un trouble psychique sévère (bipolarité, schizophrénie etc.) présentent les 6 ou 7 projets prioritaires pour l'association, puis une levée de fonds est réalisée. Ces fonds permettent ainsi à l'association d'accompagner gratuitement ces personnes vers la réinsertion sociale et professionnelle.

Ethnotopies

1 300 €

Aide exceptionnelle au fonctionnement de l'association

Ethnotopies accompagne cliniquement des mineurs isolés aux parcours migratoires et culturels complexes. Leurs ateliers permettent de donner du sens, une place à ces jeunes dans notre société et notre territoire. Relevant de la thématique santé, l'association reste quant à elle polymorphe dans ses outils d'accompagnement : permanences assurées par des psychologues, ateliers socioculturels, ateliers d'arts thérapies. Le travail de l'association est également d'asseoir des principes de fond que partage la Ville, notamment la question de l'égalité femmes – hommes.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2024 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2022.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées, les crédits correspondants étant prévus au budget primitif 2024, chapitre 65, article 65748, fonction 020.

Amendement relatif à la délibération D-2024/392 proposé par la majorité

Compte tenu des conséquences dramatiques du passage du cyclone Chido dans le département de Mayotte, il est proposé d'apporter une aide exceptionnelle pour répondre aux besoins urgents des habitants via le Secours populaire français.

Secours populaire français : 10 000 €

Aide exceptionnelle par une subvention au fonds d'urgence Mayotte du Secours populaire français, pour apporter avec ses partenaires mahorais un soutien en direction des sinistrés. Organisation expérimentée dans ce département, les axes d'action identifiés par le Secours populaire français sont relatifs au rééquipement de structures collectives et la reprise des activités quotidiennes, en particulier pour la continuité éducative et scolaire, ainsi qu'à la prévention dans la lutte contre les épidémies.

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 17 décembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Camille CHOPLIN

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2024 SUR LA BASE DES MONTANTS 2022
CLUBHOUSE FRANCE	434,00
ETHNOTOPIES	927,00